
Les frontières de l'Empire romain — le limes du Danube (Allemagne, Autriche, Slovaquie) No 1608bis

1 Informations générales

États parties

Allemagne, Autriche, Slovaquie

Nom du bien

Les frontières de l'Empire romain — le limes du Danube
(segment occidental)

Lieu

Allemagne

État libre de Bavière (*Bayern*) :

Régions (Regierungsbezirke) de Basse-Bavière, Haut-Palatinat ; comtés et villes de Kelheim, Ratisbonne, Straubing, Deggendorf, Passau

Autriche

État fédéral de Haute-Autriche (*Oberösterreich*) :
Districts administratifs (*Verwaltungsbezirke* et *Städte*) de Schärding, Grieskirchen, Eferding, Linz-Land, Linz ; État fédéral de Basse-Autriche (*Niederösterreich*) : districts administratifs (*Politische Bezirke*) d'Amstetten, Melk, Krems, Sankt Pölten-Land, Tulln, Wien-Umgebung, Bruck an der Leitha.

Ville de Vienne (*Wien*) : circonscription administrative (*Bezirk*) de Innere Stadt

Slovaquie

Région autonome de Bratislava (*Bratislavský samosprávny kraj*) : district administratif de Bratislava
Région autonome de Nitra (*Nitriansky samosprávny kraj*) : district administratif de Komárno

Inscription

2021

Brève description

Le *limes* du Danube (segment occidental) s'étend sur près de 600 km le long du Danube, suivant les délimitations nord et est des provinces romaines de Rhétie (partie orientale), Norique et le nord de la Pannonie, depuis Bad Gögging en Allemagne, à travers l'Autriche jusqu'à Iža en Slovaquie. Les fortifications ont établi une chaîne continue d'installations militaires le long du Danube, et ont été opérationnelles entre le I^{er} et le Ve siècle de notre ère. Les éléments constitutifs comprennent des forteresses légionnaires, des forts, des fortins, des tours de guet et des routes associées à l'Empire romain. Outre les objectifs militaires, ces ouvrages permettaient également de contrôler le commerce et l'accès au fleuve.

Date d'approbation de ce rapport par l'ICOMOS

13 mars 2024

2 Problèmes posés

Antécédents

L'inscription de ce bien en série transnational en 2021 sur la base des critères (ii), (iii) et (iv) est l'un des nombreux segments inscrits des Frontières de l'Empire romain en Europe, et comprend soixante-dix-sept éléments constitutifs. Un certain nombre de limites et de zones tampons ont été ajustées au cours de l'évaluation grâce au dialogue entre les États parties et l'ICOMOS.

Le Comité du patrimoine mondial a inscrit le bien en série transnational et a recommandé que les États parties envisagent d'établir des zones tampons pour les éléments constitutifs qui en sont dépourvus et de les soumettre en tant que modifications mineures des limites d'ici le 1^{er} février 2023 (Décision 44 COM 8B.24).

Un rapport sur l'état de conservation a été soumis par les États parties en 2023, répondant point par point à la Décision 44 COM 8B.24 du Comité du patrimoine mondial.

Modification

Des modifications mineures des limites sont proposées pour les zones tampons de douze des éléments constitutifs du bien transnational en série :

Bad Gögging — Heilbad (Allemagne) (001) : la zone tampon proposée de 3,19 ha comprend une partie du centre historique du village, une zone au nord-ouest connue pour ses sources sulfureuses, et une zone au sud où se trouverait la canalisation principale des thermes romains. Les thermes romains et l'établissement environnant formaient un tout indissociable. À l'exception d'une petite zone au sud, la zone tampon proposée fait partie d'un monument archéologique répertorié, et la partie sud est également protégée par la loi bavaroise sur la protection des monuments.

Ratisbonne Kumpfmühl — Kastell und Vicus I-II (005-006) (Allemagne) : la zone tampon proposée de 15,35 ha englobe deux éléments constitutifs. Les éléments constitutifs inscrits et la zone tampon couvrent la zone connue du fort romain et du *vicus* de Ratisbonne Kumpfmühl, même s'il y a une absence de couverture apparente dans une partie de la zone tampon située sur la limite nord. La zone tampon proposée est protégée en vertu de deux monuments archéologiques répertoriés, ainsi que par des plans d'aménagement régional et urbain.

Straubing — Kastell St Peter (020) (Allemagne) : la zone tampon proposée de 1,52 ha comprend l'étendue du *vicus* et l'environnement immédiat de l'élément constitutif inscrit. Elle est protégée en vertu de la loi bavaroise sur la protection des monuments.

Oberranna — Kleinkastell (025) (Allemagne) : aucune zone tampon n'est proposée. Les États parties expliquent que cela n'est pas nécessaire car les limites de l'élément constitutif comprennent déjà une zone dépourvue de vestiges archéologiques qui s'étend jusqu'au Danube. L'État partie de l'Allemagne considère que les limites existantes de l'élément constitutif maintiennent la connexion visuelle avec le Danube.

Ybbs — Kleinkastell (041) (Autriche) : la zone tampon proposée de 1,97837 ha inclut le contour supposé du fortin et relie l'élément constitutif au Danube. La majeure partie de cette zone est déjà désignée en tant que zone archéologique dans le plan d'occupation des sols.

Pöchlarn — Kastell und Vicus (042 - 045) (Autriche) : la zone tampon proposée, d'une superficie de 5,21854 ha, englobe quatre éléments constitutifs et s'étend jusqu'à la digue de protection contre les inondations. Cette zone coïncide de manière plus complète avec l'étendue du fort et une partie du *vicus*. La zone tampon est déjà désignée en tant que zone archéologique dans le plan d'occupation des sols.

Tulln — Kastell (059-060) (Autriche) : la proposition étend les zones tampons existantes de manière à englober ces deux éléments constitutifs, soit un total de 11,3782 ha (contre des zones tampons antérieures de 0,7432 et 4,0131 ha respectivement). La zone tampon supplémentaire proposée comprend l'environnement immédiat du fort et ses établissements romains à l'est, au sud et à l'ouest. La zone tampon est déjà désignée en tant que zone archéologique dans le plan d'occupation des sols.

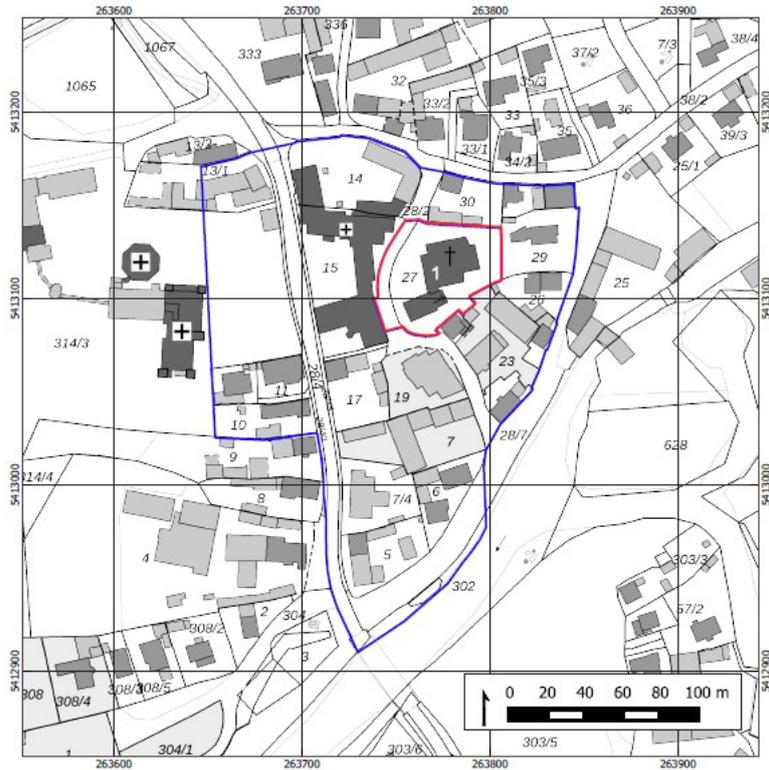
Klosterneuburg — Kastell und Vicus (065) (Autriche) : la proposition fait passer la zone tampon existante d'une superficie de 1,4602 ha à 7,77602 ha. La zone supplémentaire comprend l'étendue du *vicus* et des zones au potentiel archéologique. La zone tampon est déjà désignée en tant que zone archéologique dans le plan d'occupation des sols.

L'ICOMOS est favorable à ces modifications car elles offrent un surcroît de protection aux vestiges archéologiques associés aux éléments constitutifs inscrits, ainsi qu'à leur environnement.

3 Recommandations

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que la proposition de zones tampons de douze éléments constitutifs (001, 005-006, 020, 041, 042-045, 059-060, et 065) des frontières de l'Empire romain — le limes du Danube (segment occidental), Allemagne, Autriche, Slovaquie, soit **approuvée**.



Frontiers of the Roman Empire -
The Danube Limes

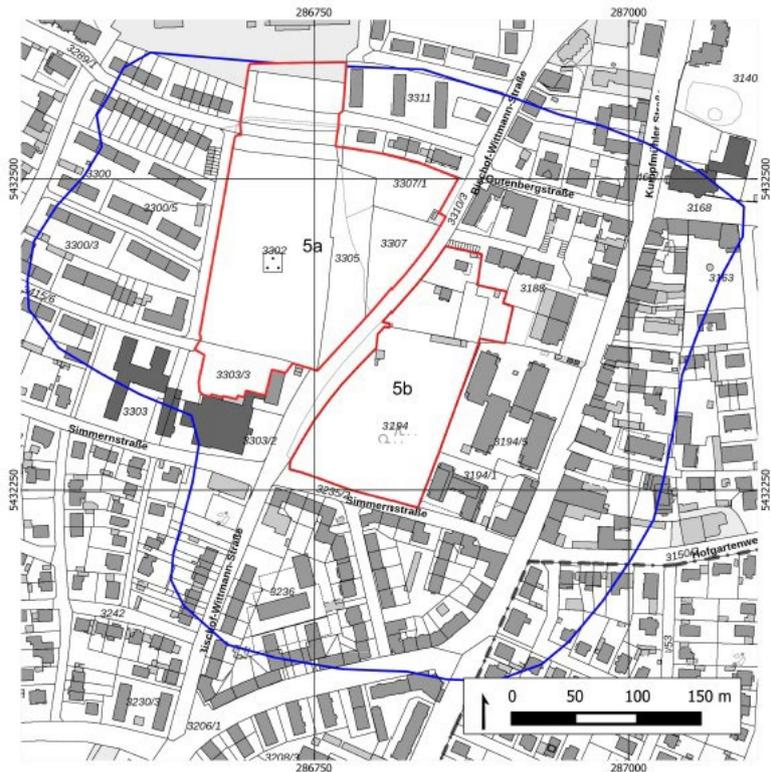
1: Bad Gögging – Heilbad

Legend

- inscribed Property
- proposed Buffer Zone

Projection: UTM Zone 33N (EPSG: 25833)
Date: 01/24
Base map: © Bayerische Vermessungsverwaltung 2024

Plan indiquant les délimitations de la zone tampon proposée pour l'élément constitutif "Bad Gögging – Heilbad"
(février 2024)



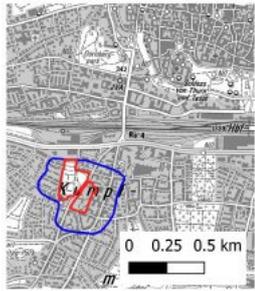
**Frontiers of the Roman Empire -
The Danube Limes (western segment)**

5: Regensburg Kumpfmühl – Kastell und Vicus
5a: Regensburg Kumpfmühl – Kastell und Vicus I
5b: Regensburg Kumpfmühl – Kastell und Vicus II

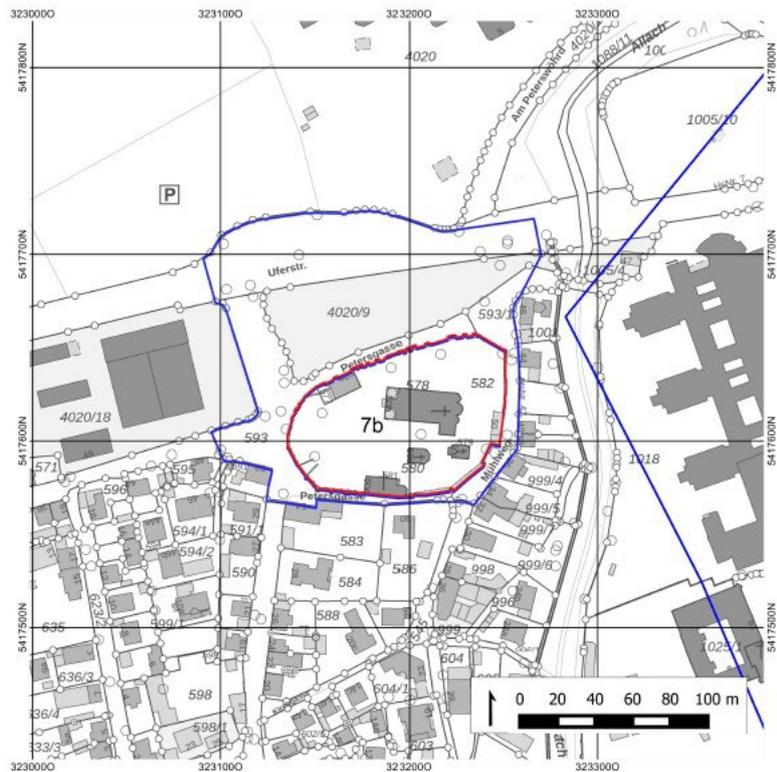
Legend

- inscribed Property
- proposed Buffer Zone

Projection: UTM Zone 33N (EPSG: 25833)
 Date: 01/2024
 Base map: © Bayerische Vermessungsverwaltung 2024



Plan indiquant les délimitations de la zone tampon proposée pour le groupe d'éléments constitutifs "Regensburg Kumpfmühl – Kastell und Vicus" (février 2024)



**Frontiers of the Roman Empire -
The Danube Limes**

7b: Straubing – Kastell St. Peter

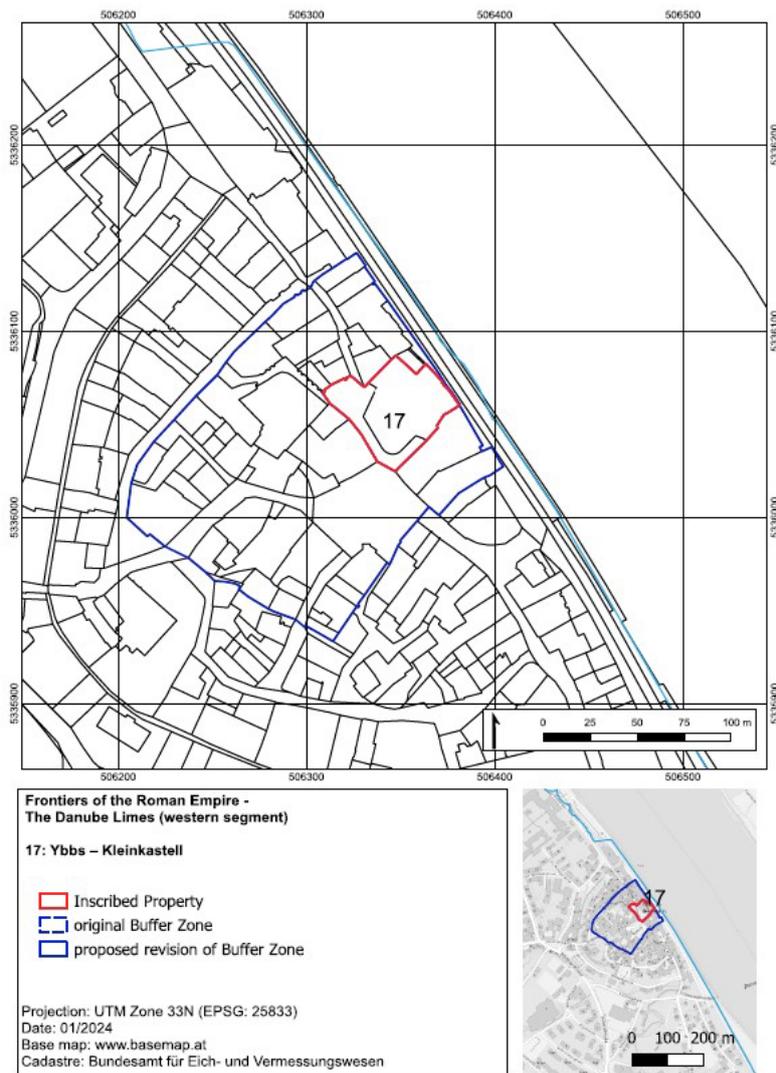
Legend

- inscribed Property
- proposed Buffer Zone (7b) and existing Buffer Zone (7a)

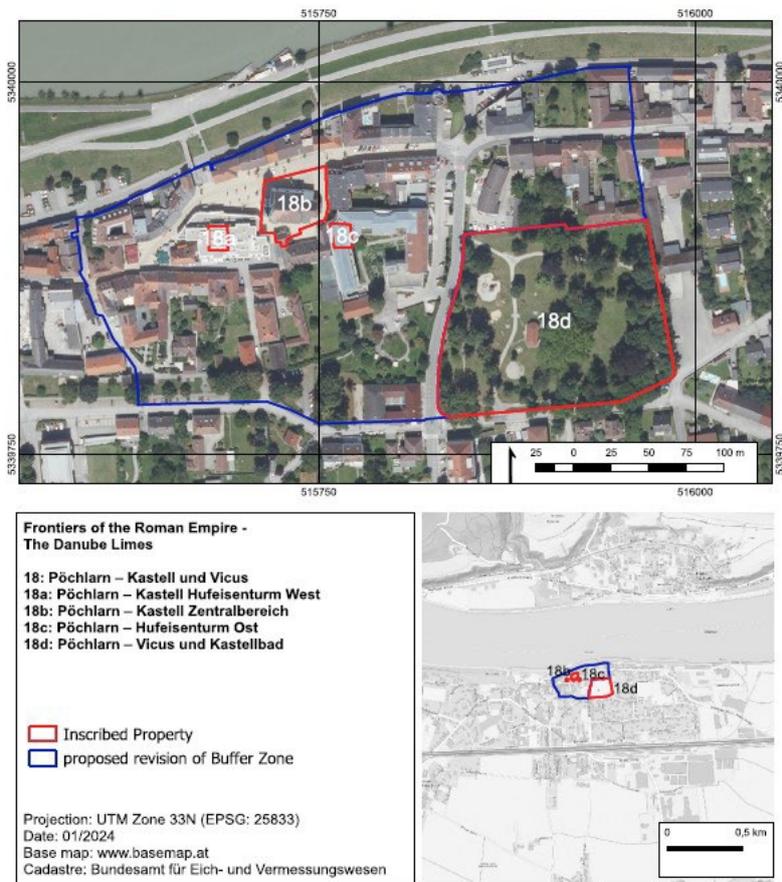
Projection: UTM Zone 33N (EPSG: 25833)
Date: 01/2024
Base map: © Bayerische Vermessungsverwaltung 2024



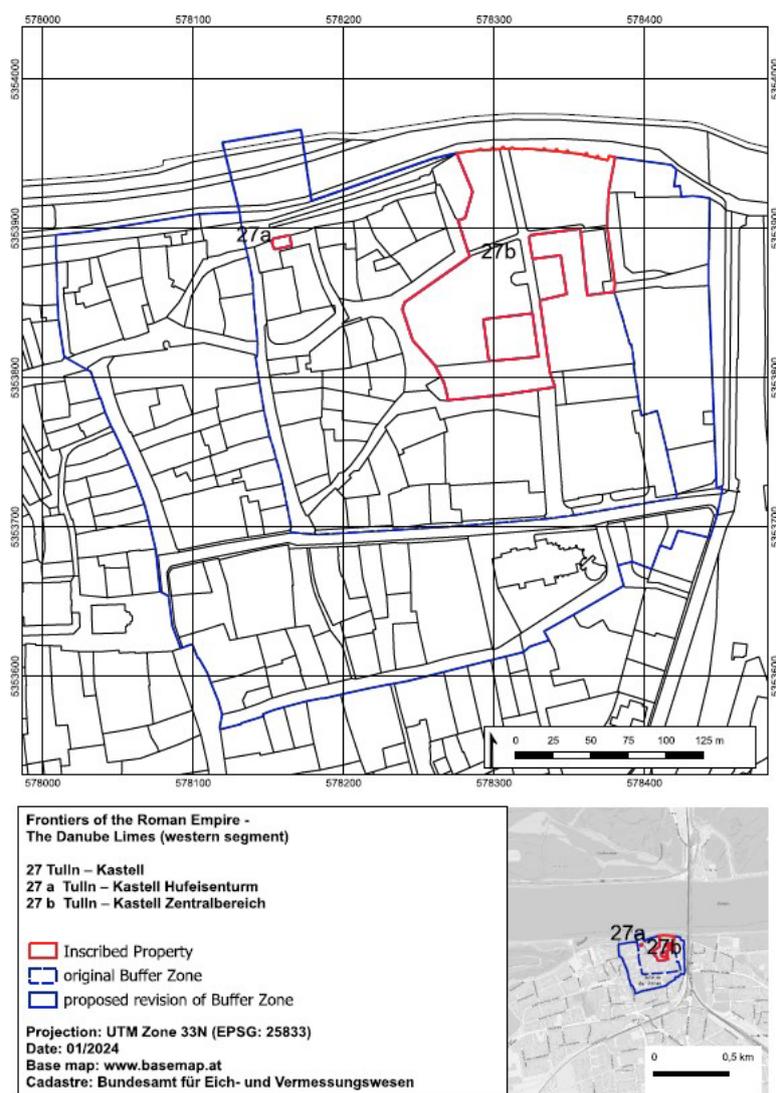
Plan indiquant les délimitations de la zone tampon proposée pour l'élément constitutif "Straubing – Kastell St. Peter" (février 2024)



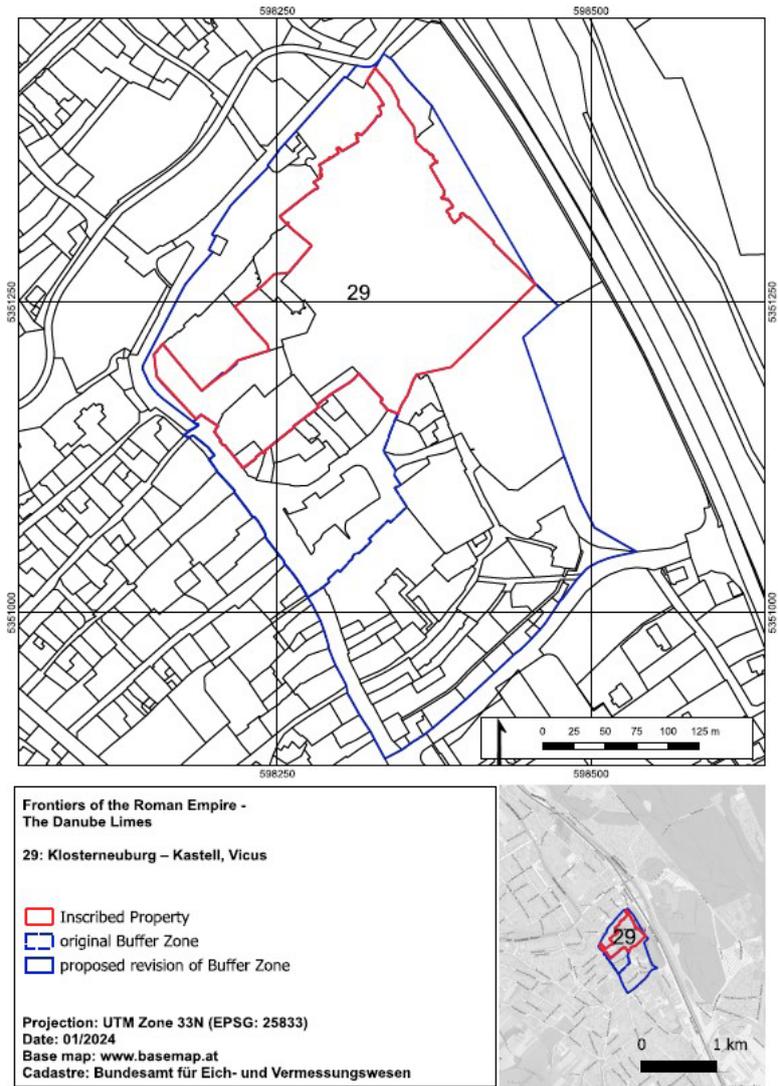
Plan indiquant les délimitations de la zone tampon proposée pour l'élément constitutif "Ybbs – Kleinkastell" (février 2024)



Plan indiquant les délimitations de la zone tampon proposée pour le groupe d'éléments constitutifs "Pöchlarn – Kastell und Vicus" (février 2024)



Plan indiquant les délimitations révisées de la zone tampon pour le groupe d'éléments constitutifs "Tulln – Kastell" (février 2024)



Plan indiquant les délimitations révisées de la zone tampon de l'élément constitutif "Klosterneuburg – Kastell und Vicus" (février 2024)